

Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des usagers

Arrêté de composition à compter du 17 avril 2025

Le Président de la section disciplinaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CAC P 2024-12-09-01 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la section disciplinaire des usagers, collège 1° professeurs des universités ;
- Vu la délibération n° CAC P 2024-12-09-02 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la section disciplinaire des usagers, collège 2° maîtres de conférences ;
- Vu la délibération n° CAC P 2024-12-09-03 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la section disciplinaire des usagers, collège 3° usagers ;
- Vu l'élection de Frédéric RIDEAU en qualité de président de la section disciplinaire, le 22 janvier 2025 ;
- Vu l'élection de Denis SARROUILHE en qualité de vice-président de la section disciplinaire, le 22 janvier 2025 ;
- Vu l'élection d'Anne SCATTOLIN en qualité de vice-présidente de la section disciplinaire, le 22 janvier 2025 ;
- Vu la délibération n° 2025-04-17-09 du Conseil académique restreint de l'université de Poitiers en date du 17 avril 2025 portant avis favorable à l'unanimité à l'élection d'un représentant du Conseil académique à la section disciplinaire des usagers, collège 1° professeurs des universités ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition

Collège 1° - Professeurs des universités ou personnels assimilés :

Madame	GOUTAUDIER Nelly	
Madame	NIVOIX Sophie	
Monsieur	SARROUILHE Denis	<i>1^{er} vice-président</i>
Monsieur	SAULNIER Pierre-Jean	

Collège 2° - Maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame	BOSKOVIC Sanja	
Monsieur	RIDEAU Frédéric	<i>Président</i>
Madame	SCATTOLIN Anne	<i>2^{ème} vice-présidente</i>
Monsieur	VIGIER Fabrice	

Collège 3° - Usagers :

Madame	CAPOA Marie-Pierre
Monsieur	CARDINEAU Leny
Monsieur	DIASCORN Jules
Madame	EDOUARD Lyvia
Madame	FORTE Lauriane
Monsieur	LEGRAND-BARBIOT Antoine
Madame	ROBIN Cylia
Monsieur	TRIPONEL Dorian

Article 2 : Présidence de la section disciplinaire

La section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des usagers est présidée par son président, Frédéric RIDEAU.

En cas d'empêchement provisoire du président de la section disciplinaire, celui-ci est remplacé par le vice-président le plus âgé, Denis SARROUILHE.

Article 3 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 avril 2025

Le Président de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des usagers,

Frédéric RIDEAU

